

CENTRE D'ÉTUDES DES CULTURES
D'AQUITAINE ET D'EUROPE DU SUD

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX III

CECAES

GARONA

CAHIER N° 1 DU CECAES

JUIN 1985



Guy LATRY

ARNAUDIN L'INDIGENE ET LES DIALECTOLOGUES

ARNAUDIN L'INDIGÈNE ET LES DIALECTOLOGUES

"... un étranger, comme moi, et un indigène comme vous..."

(lettre de Georges Millardet à Félix Arnaud, 3 janvier 1919).

Le romantisme et ses avatars successifs ont tellement imposé dans les esprits l'image de l'artiste "solitaire" et "maudit" qu'il suffit qu'un de ces traits soit présent pour que l'autre vienne s'y accoler, avec la spontanéité toute mécanique des stéréotypes. Auteur d'une oeuvre considérable d'ethnographie de la Grande Lande, mais composée des rares ouvrages publiés de son vivant (1) et d'une masse de manuscrits longtemps négligés (2), Félix Arnaud né et mort à Labouheyre (Landes), présente, à sa manière, un profil d'artiste maudit. Il faut donc l'imaginer solitaire.

Cette solitude, Arnaud n'était-il pas le premier à l'affirmer, mieux, la revendiquer (3) ? Précédant tous ceux qui le décriront comme "secret", "replié sur lui-même", "fuyant les autres hommes" (4), Arnaud a peut-être dessiné à l'avance les contours de sa légende.

Car il s'agit bien d'une légende : pris d'une part dans un tissu serré de relations sociales (de la chasse aux rapports du propriétaire avec ses métayers, tout l'éventail de la sociabilité rurale landaise), Arnaud a été, par ailleurs, pendant près de quarante ans, par ses recherches, ses publications et une abondante correspondance, lié au milieu intellectuel. Qu'il ait néanmoins buté là sur une autre forme de solitude ou, plutôt, d'isolement, c'est ce que voudrait montrer ce qui suit.

UN DEBUTANT AVERTI

Dès les Contes populaires de la Grande Lande (1887), Félix Arnaudin, tout en revenant sur le caractère non-professionnel de son travail :

"J'ai fait de mon mieux, je veux dire aussi bien qu'on le peut quand on ne fait point métier d'écrire" (5)

sollicite le jugement du "petit nombre d'érudits et de curieux qui s'intéressent aux recherches dont le folk-lore est devenu l'objet" (6).

Le choix même des dix contes montre qu'il s'agit moins pour Arnaudin de révéler au public folkloriste l'originalité de la littérature populaire de la Grande-Lande (par une sélection, sinon de contes totalement originaux, du moins de motifs singuliers, ou liés à des réalités locales) que de faire entrer la Grande-Lande et son dialecte dans le territoire du folklore, par un échantillon de contes qui, pour la plupart, sont conformes à quelques variantes près à des contes-types déjà attestés.

En procédant de la sorte, Arnaudin entend passer son examen de folkloriste. En choisissant les figures imposées plutôt que les figures libres, il demande que son travail soit jugé, plutôt que sur l'originalité du contenu, sur la correction de la forme : ici, sur la "sincérité" de la collecte (sans ajout ni réécriture), et la rigueur dans l'établissement à partir des différentes versions recueillies, d'un texte qui soit le plus proche possible de la "forme primitive". Même si les principes du collectage ne sont plus les mêmes aujourd'hui, la démarche d'Arnaudin est bien celle qu'à cette époque on préconise comme scientifique, sur le modèle de la discipline alors épistémologiquement dominante : la philologie. Dans cette optique, un conte populaire ne relève pas d'un autre traitement que tel texte connu par

quelques versions incomplètes ou farcies d'interpolations, et auquel il faut rendre son apparence originelle.

Arnaudin sollicite donc le "verdict" (7) des spécialistes du folklore, allant jusqu'à lier à leur jugement la décision de poursuivre ou non l'oeuvre entreprise. S'agissant d'un produit non culturel, on verrait là une démarche commerciale classique, consistant à présenter à un public restreint mais jugé représentatif un échantillon du produit dont on envisage la fabrication à grande échelle, pour peu que l'offre crée la demande. Ici, l'échantillon est d'autant plus significatif qu'il est censé avoir été prélevé au hasard ("sans choix"). Quant au public, il est "ciblé" par le choix de l'éditeur et de la collection (la "librairie historique des provinces" de Lechevalier, qui publie Nisard, Luzel, Arbaud, Rolland...). En fait, il s'agit bien pour Arnaudin de faire son entrée sur le "marché" culturel, avec l'intention de s'y tailler une place, puisque, tout en affirmant se soumettre totalement à la loi du marché pour ce qui concerne les Contes, il annonce dans le même temps la publication prochaine et "intégrale" - des Chants populaires de la Grande Lande, dont il joint en annexe -procédure peu banale- une abondante liste (plus de 200 titres sur les 250 chansons qu'il dit avoir déjà collectées) (8). Le nouveau venu dispose d'un stock suffisant pour satisfaire la demande.

Le marché culturel, cependant, n'est pas un marché comme les autres, n'obéissant qu'à la simple loi de l'offre et de la demande. N'importe qui ne peut y vendre n'importe quoi. La "marchandise" ne sera prise en considération qu'à deux conditions :

- qu'elle se présente "dans les formes", i.e. dans la forme que le public visé s'accorde à trouver convenable (nous avons vu que

c'était le cas pour les Contes) ;

- s'agissant d'objets discursifs, que celui qui parle y soit autorisé à quelque titre (diplôme ou position), ou puisse faire état d'une compétence particulière dans le domaine choisi.

C'est précisément à cela que s'emploie Arnaudin dès les premières lignes de la préface des Contes. A défaut de titres universitaires, il insiste sur la longueur, la minutie, le sérieux de sa collecte. Et lorsqu'il évoque, à la fin de la préface, l'isolement dans lequel il a effectué son travail, et l'incompréhension qui, "sans doute", accueillera son "humble essai" (9), il ne fait que mettre en évidence la rareté de sa compétence, donnant ainsi un surcroît de valeur à sa production -si "humble" soit-elle.

Le néophyte, une fois prononcé le rituel Non sum dignus, s'empresse d'ajouter : sed unus. La compétence unique qu'Arnaudin cherche à faire reconnaître n'est pas la simple compétence de folkloriste : il n'est évidemment pas seul à la détenir et, même si elle lui permet de juger le travail des autres folkloristes, il n'envisage pas du tout de l'exercer ailleurs que dans les limites territoriales qu'il s'est données : la Grande-Lande et les régions voisines. Mais, dans ce domaine, on pourrait dire, en jouant sur les deux sens du mot (aptitude à, autorité sur), qu'il a toute compétence, du moins entend-il faire en sorte qu'il en soit ainsi, quitte, au nom de cette compétence (et, en dernier ressort, du droit du premier occupant) à dissuader les rivaux éventuels (l'abbé Foix, par exemple). La publication même du sommaire des Chants à la suite des Contes répond à la crainte d'être devancé sur son propre terrain (10).

En prenant possession (symboliquement) du territoire "Grande-Lande", Arnaudin s'en-

gageait, comme il l'écrira dans la préface des Chants, à "l'explorer en détail et à fond, dans ses moindres recoins, pour en extraire ce qu'il pouvait encore recéler de richesses traditionnelles de cet ordre" (11). "De cet ordre" désigne les chansons. Mais qu'elle porte sur les chansons, les contes ou les proverbes, sa collecte l'amène à faire des incursions sur le terrain de disciplines comme l'histoire et la linguistique, et lui fait courir le risque d'entrer en conflit de compétence (compétence "disciplinaire" contre compétence "territoriale") avec les professionnels de ces disciplines. En particulier, le seul fait de "représenter dans l'écriture" des contes et des chansons dont le texte original est dialectal, et dont on ne peut se contenter de publier une traduction française, le place en situation de concurrence avec des "spécialistes" dont la transcription des textes dialectaux est un moment essentiel de la démarche : selon les cas, les "dialectologues" ou les "phonéticiens".

DIALECTOLOGUES DANS LA LANDE

Le travail du phonéticien consiste à repérer avec précision les sons produits par les sujets parlants ; d'analyser la production de ces sons en examinant la position et le comportement de chacun des muscles et os qui interviennent sur le trajet du flux d'air ; de disposer, en fonction des résultats de l'analyse, les différents sons sur des tableaux synthétiques.

Outre l'inventaire des sons, qui entre dans sa tâche, le dialectologue fait le relevé des mots, formes et tournures usités dans tel dialecte et leurs réalisations phonétiques sur chaque point du domaine. Dans les années 1900, l'activité essentielle des dialectologues consistera à établir des atlas linguistiques par région, sur le modèle de

L'Atlas linguistique de la France de Gilliéron et Edmont (1902-1910), c'est-à-dire en prenant comme liste de référence, celle des mots français : quel est, dans les différents points choisis, le synonyme dialectal de "Foire", "Fougère", "Fraise", etc. Leur démarche pointilliste les amène le plus souvent à relativiser les frontières dialectales convenues (les aires linguistiques coïncidant rarement) sinon à nier l'existence même de dialectes distincts.

Sans aucunement prétendre à cette compétence, Arnaudin insère néanmoins entre la traduction française des contes et le texte gascon un long exposé (12), modestement intitulé "Prononciation", et composé de trois parties inégales.

La première, de loin la plus longue, répertorie les sons du gascon "grand-landais", en signalant plus particulièrement les traits qui le différencient et du français (le "h" au lieu de "F" ; les deux "ou", voyelle et semi-consonne ; les deux prononciations du n final) et des autres dialectes gascons (l'assourdissement du "e", qui le fait appeler "gascon noir" ; la prononciation du b ou du g entre voyelle et l, "comme s'ils étaient doublés"). Pour ne pas dérouter ses lecteurs, Arnaudin n'introduit aucune innovation graphique, et s'en tient au code du français.

La seconde partie fait l'inventaire des cas d'élisions et de contractions.

La troisième relève les traits qui différencient les parlers de Sabres, Pissos, Mimizan, Parentis, du parler pris comme référence (celui de Labouheyre) pour aboutir à la conclusion que -celui de Sabres excepté-ils ne s'en distinguent "par aucun trait bien saillant".

L'essentiel du texte est sans doute dans cet effort pour apporter des preuves a posteriori de l'existence d'un dialecte homogène

dans la Grande-Lande, jusque-là seulement postulé, et qui n'accède d'abord à l'existence que par la magie de l'imposition d'un nom ("le grand-landais") contre les "gens susceptibles", qui ne voient que les différences (13).

Au passage, Arnaudin signale quelques erreurs de fait du père fondateur de la dialectologie gasconne, Achille Luchaire. Ce dernier prétend en effet (14), qu'il existe un n "mouillé" dans les Landes ("pan", pain, serait prononcé "paqn" ou même "panqn"). Il ne serait pas moins faux de soutenir avec Mistral (15) que seuls les Provençaux nasalisent le n, les autres méridionaux le prononçant "à l'espagnole" ("pan" prononcé "pann"). Luchaire reproduit par ailleurs (16) une prétendue version mimizanaise de la parabole de l'Enfant Prodigue (tiré de l'enquête de 1808), bourrée de formes étrangères au parler de Mimizan, et où il note "o", la voyelle finale féminine (prononcée /ə/, en réalité), avouant même quelque part que cette malheureuse initiative vient de lui.

Pour Arnaudin, il ne fait aucun doute que ces erreurs sont dues à l'éloignement, au manque de familiarité avec le dialecte étudié, qui amène un savant aussi éminent que Luchaire à se fier à des informateurs non "indigènes" (17). Si Arnaudin, au contraire, peut rectifier ces erreurs de savants, c'est parce qu'il est indigène.

Tous les savants ne sont pas aussi imprudents que Luchaire. A la suite de la parution des Contes d'Arnaudin, d'autres vont venir étudier sur place le dialecte grand-landais.

Jean Passy, chartiste, angliciste, archiviste à Pau dans les années 1890-1891, et travaillant à une thèse sur l'Origine des Ossalois (dont la publication posthume sera assurée par son frère, le linguiste Paul Passy), se lie avec Camelat (qu'il incitera à écrire un article sur l'Elément étranger dans

le parler d'Arrens (18) et avec Arnaudin. A partir des observations de ce dernier, de leurs conversations (Passy est venu au moins une fois à Labouheyre, en août 1891), il publie dans le Bulletin de la Société des Parlers de France, trois articles :

- Observations sur l'amusement de l'S dans le Sud-Ouest" (19) où il dit avoir demandé à Arnaudin de "faire à ce sujet quelques expériences sur des enfants de huit à douze ans",

- Chanson landaise" (20) reproduisant une "Chanson des arbres entrelacés", avec des commentaires (souvent divergents) de Passy et d'Arnaudin,

- Observations sur la phonétique landaise, parler de Labouheyre (21) qui, tout en louant le sérieux et la bonne volonté d'Arnaudin (on le voit mesurer, décimètre en main, l'ouverture de ses lèvres quand il prononce "debeu") contient nombre de critiques à l'égard de ses remarques phonétiques.

La tuberculose emporte Passy en avril 1898. C'était un phonéticien, adepte de la phonétique expérimentale de l'abbé Rousselot, et, pourtant, partisan d'une transcription "phonétique" stricte, au besoin grâce à l'utilisation de signes nouveaux (là où Arnaudin écrivaient "Caou que t'i disi' ne bertat", Passy notait : "k-au ke t i d̄ izi' né vèré-tât").

Georges Millardet, agrégé, professeur au Lycée de Mont-de-Marsan, profite de son séjour pour préparer une thèse pour le doctorat ès lettres intitulé Etude de dialectologie landaise (publié en 1910), à Toulouse en même temps que le Petit Atlas linguistique d'une région des Landes (autour de Mont-de-Marsan, une zone dont les points-limites sont Luxey,

Maillas, La Bastide, Grenade, Tartas, Morcenx et... Labouheyre). Outre son enquête sur le terrain (qui l'amène à Labouheyre, où il rencontre Arnaudin, vers la Noël 1904 (21 bis), il s'appuie sur deux recueils essentiels :

- le Recueil de textes gascons que son maître Bourciez a déposé à la bibliothèque de la Faculté des lettres de Bordeaux (lui-même publie, toujours en 1910, un Recueil de textes des anciens dialectes landais).

- les Contes d'Arnaudin, "excellent petit livre écrit dans le pur patois de Labouheyre" (22).

Passy, comme Millardet, chacun à l'occasion de leur "collaboration" (plus ou moins poussée) avec Arnaudin, développent une doctrine du bon usage de l'indigène, sur laquelle il nous faut revenir.

DU BON USAGE DE L'INDIGÈNE

Pour Arnaudin, les choses sont claires : "On ne choisit pas sa langue" (23).

On est dans sa langue, parce qu'on y est né, et qu'on y vit ; le rapport que l'on a avec elle est immédiat, organique.

Pour peu que l'indigène soit un peu "averti", et apprenne "à entendre, et (...) à s'entendre, à s'objectiver, si l'on peut dire", il peut parvenir à communiquer ce savoir. Cette position est développée par Arnaudin dans la longue note A des Chants, intitulé "N velaire" (24), où il énumère tous les obstacles qui empêchent l'étranger (au sens linguistique) d'appréhender la langue avec exactitude :

- obstacle organique : si l'on reconnaît l'étranger à sa manière de parler, quels que soient ses efforts, c'est que ses organes, dressés à émettre d'autres sons, résistent au changement ; il ne peut donc compter sur l'auto-observation.

- obstacle (que nous dirions) sociolinguistique : s'il observe d'autres locuteurs, il est "en danger d'être mis en défaut par le paysan en raison de sa tendance bien connue à raffiner et franciser, à dénaturer sa prononciation, sinon son vocabulaire, en présence de l'étranger" (A. Thomas, cité par Arnaudin).

A ces deux obstacles qui maintiennent l'étranger à l'extérieur de la langue, il faut ajouter, lorsque l'étranger est aussi dialectologue, l'obstacle épistémologique qu'est l'interposition entre la langue et lui de sa connaissance des autres langues (qui, à en croire Arnaudin, empêche par exemple Jean Passy, de prononcer le "d" de "done" autrement que comme un "th" anglais).

Cette problématique du "dedans" et du "dehors", de l'"indigène" et de l'"étranger", Arnaudin l'a trouvée chez les dialectologues, mais inversée. Pour eux, l'indigène éclairé est une irremplaçable source d'informations. Mais, par manque de formation méthodologique et faute d'avoir pu affiner sa perception au contact, et par l'étude, d'autres dialectes, il ne peut accéder au stade de la conscience claire de son propre parler.

(Ainsi, selon Passy, "M. Arnaudin croit prononcer aides" alors qu'il émet "presque aires") (25).

Il peut néanmoins comparer son patois au français. Mais, note l'abbé Rousselot (26) :

"Le français de chacun de nous conserve en grande partie le système vocalique de la région où il a été élevé. Comparer son patois au français, c'est donc en réalité, comparer son patois à son patois : première source d'erreur".

C'est ce type d'erreur, dit Millardet, que commet Arnaudin, dans sa description des sons /oe/ et /o/, qu'il confond (27).

Enfin, pour acquérir des faits phonétiques une connaissance objective, i.e. extérieure et quantitative, il faut joindre à une pratique professionnelle de l'écoute, l'appareillage le plus sophistiqué, comme l'"inscripteur de parole" de Rousselot (initiateur également de l'emploi du phonographe). On pourra ainsi savoir qui a raison, de M. Passy qui remarque une diphtongaison de l'a de "pan" à Labouheyre, et de M. Arnaudin, qui la nie.

"...L'a de pan, d'une durée de 17 centièmes de seconde, est oral pendant 8 centièmes et demi, nasal pendant les 8 derniers centièmes. Le témoignage de l'appareil enregistreur est irrécusable (...) (cette diphtongaison) doit échapper à un indigène. Mais un étranger averti peut fort bien la percevoir"(28). Et Millardet de conclure :

"La question pourra être tranchée définitivement le jour où quelque habitant de Labouheyre, quelque indigène bien authentique, mieux encore M. Arnaudin lui-même, passera à portée d'un laboratoire de phonétique, à Paris ou à Montpellier.

En attendant une occasion qui lui permette de se prêter à quelques expériences, pour le plus grand bien de nos connaissances en matière de phonétique landaise, on ne peut que le remercier du magnifique ouvrage dont il commence la publication, riche mine qui sera largement exploitée".

HORS-JEU

Annoncé pendant vingt cinq ans comme étant sur le point de paraître, le volume I des Chants paraît enfin en 1912. Même si d'autres causes ont joué, les critiques faites à la graphie des Contes ne sont pas pour

rien dans ce retard. La partie "Prononcia-tion" annonce d'entrée une révision de la graphie, tout en prévoyant que "les phonétistes qui pourront être amenés à l'examiner ne la trouveront pas tout entièrement à leur gré" (29). Quoique renvoyant dos-à-dos la graphie des félibres provençaux (inadaptée au gascon) et la graphie "scientifique" de la Revue des Patois Gallo-Romans (déroutante pour le lecteur moyen), Arnaudin va plutôt dans le sens des "phonétistes", puisqu'il signale d'une marque propre les phénomènes phonétiques singuliers qu'il s'était contenté de mentionner dans les Contes :

- n vélaire reçoit le signe Ț (ñ),
- ou semi-consonne, pour ne pas être confondue avec ou voyelle, est carrément barrée,

- s "amuï" est coiffé d'un triangle,
- b et g entre voyelle et l, "qui se prononcent comme s'ils étaient doublés", le sont pour de bon (-bb-, -gg-).

En fait, par le choix de ces signes, Arnaudin singularise, "signe" un peu plus sa graphie, proclamant dans le même temps, on l'a vu plus haut, sa volonté de travailler seul.

Il a pourtant pu se rendre compte que, sur la scène scientifique, l'écoute qu'on peut obtenir est proportionnelle à l'autorité dont celui qui parle est investi. "Ma voix", dit Arnaudin, "ne portant pas bien avant", on n'a tenu aucun compte de mes critiques contre Luchaire, et l'on continue de citer en référence le prétendu texte "mimizanais" (30). Il réitère alors son attaque, en termes plus vifs encore, ajoutant une observation destinée à prouver que Luchaire "erre absolument".

C'est Millardet, désormais porte-parole autorisé de la profession (il est titulaire d'une chaire à la Faculté de Montpellier), qui "remet à sa place" ce chercheur local, honorable au demeurant (son recueil est bien fait) qui s'égaré imprudemment sur le terrain

d'une discipline qu'il ne maîtrise pas. Sa critique de Luchaire est injustifiée, comme la suspicion qu'il jette sur Passy, qui a pourtant d'autres titres à faire valoir :

"L'observation de J. Passy (la diphtongaison des voyelles suivies de n vélaire) tendrait à prouver que cette diphtongaison existe réellement à Labouheyre même. Je ne fais pas fi, aussi aisément que M. Arnaudin, du témoignage de J. Passy. J. Passy était un professionnel de la phonétique descriptive. Son oreille était rompue à la méthode auditive. Son livre sur l'Origine des Ossalois suffirait à l'attester."

(31)

Et puis, Monsieur Arnaudin ne joue pas le jeu :

"Monsieur Arnaudin sait parfaitement que je connais les différences entre Labouheyre et Arengosse : les centaines de cartes de mon Petit Atlas (ouvrage qu'il connaît, bien qu'il ne le cite pas), le lui ont certainement montré." (32)

Passant à la contre-attaque, Millardet remarque qu'Arnaudin, cette fois, ne cite pas après chaque chanson le nom de son informateur. Or, à voir, dans la liste qu'il en donne, la diversité des provenances, on s'attendrait à des variations plus nombreuses. Cet "oubli" ne cache-t-il pas une normalisation inavouée ? Certains textes n'auraient-ils pas "été revêtus d'une livrée "bouhéirine" ? Et Millardet de conclure avec délicatesse :

"Cette indécision où nous laisse M. Arnaudin gênera peu les folk-loristes, n'indisposera pas non plus certains linguistes, mais laissera quelques regrets aux véritables dialectologues."

C'est qu'en 1912, il n'est plus possible de s'auto-proclamer dialectologue. Entre l'époque des premières recherches d'Arnaudin (les années 1875-1880) et 1912, l'étude des "patois", jusque-là l'affaire d'érudits locaux s'autorisant de leur seule familiarité avec leur objet, s'est constituée en science. La "dialectologie" s'est dotée d'un appareil conceptuel, de procédures normalisées de mesure et d'analyse, et d'un équipement technique permettant de ne plus compter sur la seule intuition et les évidences incertaines de la perception.

Certains, comme Rousselot et Gilliéron avec leur "Société des Parlers de France", essaient bien, dans un premier temps, de fédérer les chercheurs provinciaux et de standardiser leurs recherches. Mais (on l'a bien vu avec Arnaudin) les "indigènes" se montrent souvent rétifs à une normalisation des méthodes, qu'ils ressentent comme une mise en cause de leur compétence "native" (33).

Par ailleurs, en devenant "professionnelle", en se dotant des instances de légitimation (chaires d'université, diplômes, revues) qui lui permettent de s'assurer le monopole du discours autorisé sur les dialectes et de tenir sa place dans un champ de la linguistique où la concurrence est vive (34), la dialectologie disqualifie ou marginalise du même coup les "amateurs" qui en avaient amassé la matière. Elle le fait avec d'autant plus de fermeté qu'elle tient une place subalterne dans la hiérarchie des disciplines linguistiques, du fait de la dévalorisation de son objet (le souci majeur de la République à l'égard des patois étant, pour l'heure, de les faire disparaître).

D'autres disciplines, qui tiennent encore pour valable le critère d'indigénéité, peuvent accueillir les érudits locaux.

Ainsi, le folklore, désormais autonome

vis-à-vis de la linguistique (35), et vers lequel Millardet repousse doucement Arnaudin, tout en maintenant ouverte la possibilité d'une collaboration fondée sur une stricte division du travail :

"Sans être linguiste en aucune manière, et sans avoir, j'imagine, la prétention de l'être, ce minutieux folk-loriste a su faire oeuvre utile pour les linguistes grâce à son esprit d'observation et à son goût pour l'exactitude, qualités peu communément répandues chez la plupart des chercheurs locaux." (36).

Cette instauration de nouveaux rapports dans le champ de la science, -phénomène banal, qu'on a pu observer depuis dans d'autres domaines du savoir, dont le folklore, devenu ethnologie- Arnaudin l'a vécu, avec sa sensibilité, comme une dépossession, une humiliation, une injustice :

"Ce patois, je le parle de naissance, je l'ai étudié cinquante ans, m'entourant (pour la forme, car quel besoin en avais-je ?) de témoins observés journellement et dès longtemps appréciés parmi les plus recommandables ; il (Millardet) l'a étudié pendant quelques heures, entre deux trains, avec quatre témoins "pour rire" pris au hasard, sans se débotter, et il oppose ses leçons aux miennes. La confiance en soi et le dédain des autres sont une grande force..." (note manuscrite).

La postérité, bonne fille, apposera sur la maison de l'Indigène, au Monge (Labouheyre), une plaque de marbre à la mémoire du "savant dialectologue Félix Arnaudin".

N O T E S

(1) a/ Contes populaires recueillis dans la Grande Lande, le Born, les Petites-Landes et le Marensin par Félix Arnaudin, Paris, Bordeaux, 1887.

b/ Chants populaires de la Grande Lande et des régions voisines recueillis par Félix Arnaudin, tome 1, Paris, Bordeaux, 1912.

c/ Choses de l'Ancienne Grande Lande (première série), Labouheyre, 1919.

(2) Leur publication, commencée en 1965 par les soins de MM. Dupin et Boisgontier, est loin d'être terminée à ce jour.

(3) Chants, 1912, p. LXVII.

(4) Daugé, Cuzacq, Guillaumie, Camelat, etc.

(5) Contes, p. 12.

(6) Contes, p. 6.

(7) Contes, p. 6.

(8) Contes, p. 295.

(9) Contes, p. 12.

(10) Ce n'est qu'après avoir vainement exigé de Paul Sébillot qu'il publie immédiatement les Chants dans sa Revue des Traditions Populaires, qu'il s'est rabattu sur cette solution. Fonds Félix Arnaudin, Sabres (Landes).

(11) Chants, 1912, p. VI.

(12) Contes, p. 141-177.

- (13) Contes, p. 8.
- (14) LUCHAIRE Achille.- Etudes sur les idiomes pyrénéens de la région française, Paris, 1879, p. 226.
- (15) MISTRAL Frédéric.- Trésor dou Felibrige, lettre N - cité par Félix Arnaudin, Contes, p. 156.
- (16) LUCHAIRE Achille.- Etudes, p. 256.
- (17) Chants, p. L. XXI : "Seul un correspondant non indigène a pu fournir à Luchaire un renseignement aussi erroné".
- (18) Bulletin de la Société des Parlers de France, T. 1, 1894.
- (19) Bulletin S.P.F., 1893, p. 73-84.
- (20) Bulletin S.P.F., p. 93-98.
- (21) Bulletin S.P.F., p. 109-125.
- (21 bis) Romania, 1913, p. 587.
- (22) MILLARDET, Petit Atlas linguistique..., p.19.
- (23) Contes, p. 8.
- (24) Chants, p. 489.
- (25) PASSY J., chanson landaise, Bulletin..., p. 96.
- (26) ROUSSELOT.- Revue des patois gallo-romans, t. 3, p. 160, cité par Passy, Observations... Bulletin S.P.F., p. 110.
- (27) MILLARDET, Romania, p. 913, p. 588.

(28) MILLARDET, Annales du Midi, 1913, p. 352.

(29) Chants, p. LXVII.

(30) Chants, p. LXX.

(31) Annales du Midi, 1913, p. 353.

(32) id. (souligné par nous).

(33) En marge de cette phrase de Passy : "Je me porte volontiers garant de la conscience scientifique avec laquelle M. Arnaudin établit le texte de ses chansons" ("Chanson landaise", Bulletin S.P.F., 1893, P. 93), Arnaudin note rageusement : "Qu'est-ce que vous en savez au juste ? Je ne demande pas de garantie !"

(34) Sur cette période, voir Gabriel Bergounioux, Histoire sociale de la linguistique en France, thèse de 3e cycle, Paris VIII, 1981.

(35) qui l'avait annexé à ses débuts. Voir les premières années de la revue Romania de Paul Meyer et Gaston Paris (fondée en 1872).

(36) MILLARDET, "Le parler de Labouheyre et les lois phonétiques", Revue des langues romanes, janvier-juillet 1918, p. 73.